

Postfax



No 7/97
Spécial Elections

Le 26 novembre 1997, avec le Syndicat des P&T

donnez une chance à votre avenir

Le 26 novembre prochain vous allez élire 3 représentants du personnel au Conseil d'Administration des P&T: ils seront vos portes-paroles face à la Direction et aux administrateurs nommés par le Gouvernement ou désignés au titre de représentants des usagers. Ils seront vos interprètes au sein d'une instance qui décidera des grandes orientations engageant l'avenir de l'Entreprise publique des P&T.

Cet avenir, le Syndicat des P&T le défendra d'autant mieux que par votre confiance vous conforterez sa détermination.

Souvenez-vous: lors de l'élaboration du projet de loi portant création de l'Entreprise des P&T en 1992, et lors de l'élaboration du projet de loi télécoms 96/97, c'est le Syndicat des P&T qui a entrepris les démarches nécessaires pour repousser avec succès les attaques contre notre statut de droit public.

Dans d'autres domaines le Syndicat n'a pas non plus relâché la pression, notamment pour contrecarrer les tentatives de privatisation tout comme les effets néfastes de la sous-traitance, des conversions de postes, du système d'évaluation.

Plus que jamais il s'agira de défendre le service public qui n'est pas à vendre au meilleur offrant. La concurrence, les alliances stratégiques, la privatisation, etc, on en connaît les risques: la mort du statut, une catastrophe pour l'emploi, le service public terrassé par la loi du profit.

Contrairement à ce que d'aucuns affirment, l'Entreprise des P&T peut se développer dans sa forme juridique actuelle. Les résultats des dernières années le prouvent amplement.

Il suffit d'avoir de la volonté, de la compétence et de la tenacité.

Les candidats du Syndicat pour l'élection du 26.11.97 pour le Conseil d'Administration des P&T répondent à ces critères

Leur seul but:

défendre votre avenir

Voilà pourquoi

 **Votez la Liste
du
SYNDICAT des P&T**



Les représentants du personnel dans le Conseil d'Administration

1993-1997

Cinq années de vigilance

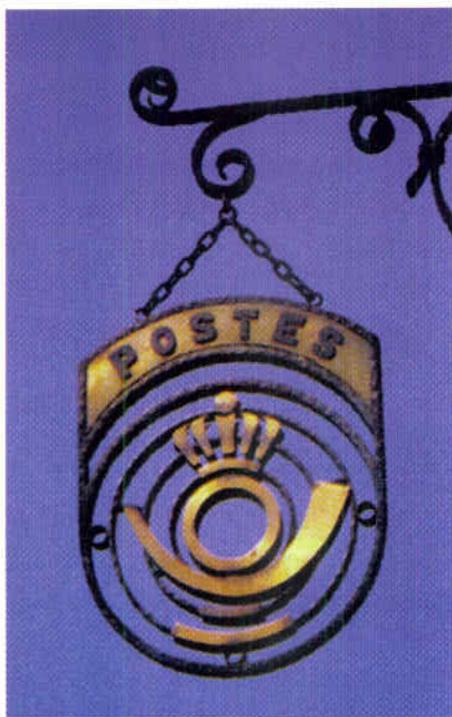
Cinq années de lutte

En faveur

- du statut public des agents des P&T;
- du statut d'une Entreprise publique;
- du plein Emploi;
- du Service Public;
- du Service Client à exécuter par des agents des P&T;
- de l'amélioration des conditions de travail ;
- d'un sain Equilibre entre les différentes carrières;
- d'une majoration appropriée de l'effectif;
- d'une plus grande participation au bénéfice

Contre

- toute forme de privatisation;
- toute filialisation;
- toute sous-traitance;
- le démantèlement du Service Public;
- les conversions de postes.

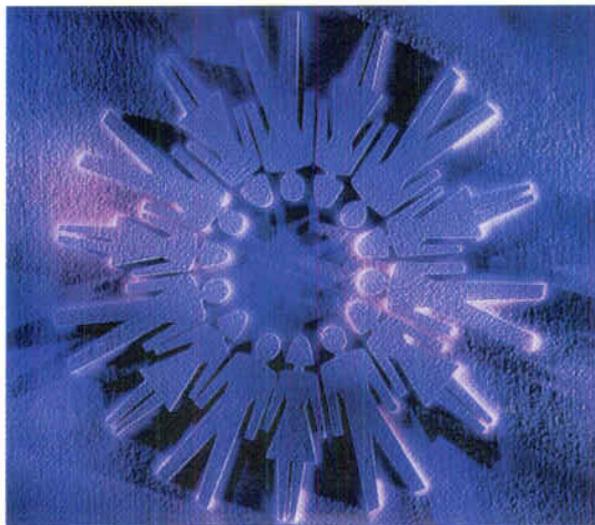


**Les défis pour le nouveau mandat
dans le Conseil d'Administration
ne manquent pas**

Donnez une chance à votre avenir
votez la liste du Syndicat des P&T

NOS PRIORITES

Le Statut du Personnel



Au moment où se discutait la création de l'Entreprise des P&T, le Conseil d'Etat ne voulait plus de fonctionnaires et d'employés publics auprès des P&T !

Le Syndicat a contrecarré cette folie et a obtenu que le régime de droit public du personnel des P&T soit inscrit dans la loi du 10 août 1992.

Le Syndicat des P&T s'est battu et se battra toujours pour préserver l'essentiel, à savoir notre statut de droit public.

Souvenez-vous de l'article 70(5) inscrit début 1997 (sur demande expresse du Comité de Direction des P&T) dans le projet de loi télécoms et qui aurait permis d'engager auprès des P&T du personnel auxiliaire sous le régime d'employé privé.

Grâce à la détermination du Syndicat des P&T et grâce à la solidarité de tous les agents des P&T, la mise à mort du fonctionariat et des régimes publics assimilés a pu être évitée.

Or nous ne sommes pour autant pas à l'abri de mauvaises surprises et notre statut reste menacé. Il suffit pour vous en

convaincre d'observer ce qui se passe au-delà de nos frontières, ainsi que les projets de libéralisation concoctés à Bruxelles qui vont tous dans le même sens: la liquidation des statuts publics avec deux objectifs majeurs: d'abord la possibilité de recruter n'importe comment et licencier selon les besoins ou humeurs du jour, ensuite l'opportunité laissée à l'employeur de disposer d'une main-d'oeuvre malléable à tout point de vue.

A force de bénéficier de la protection de notre statut, nous avons tendance à oublier ce qu'il représente. Se le rappeler n'est pas inutile: la liste qui suit se passe de commentaires. En effet, le statut ce n'est pas seulement un mot, c'est une réalité qui signifie:

- la garantie de l'emploi,
- une rémunération stable et convenable,
- une carrière fondée sur l'égalité des chances, grâce aux concours et à l'avancement,
- l'absence de discrimination liée au sexe, à l'opinion politique, à l'état de santé...
- le droit de vous syndiquer,
- des droits à des congés étendus: récréation, formation, éducation des enfants...,
- une procédure équitable en cas de problème disciplinaire,
- la possibilité de contester les décisions qui vous concernent devant la hiérarchie ou le tribunal administratif

Trouveriez-vous cela dans une entreprise privée ? Et si l'Entreprise des P&T était transformée en société anonyme, pourriez-vous rester fonctionnaire ?

Evidemment NON

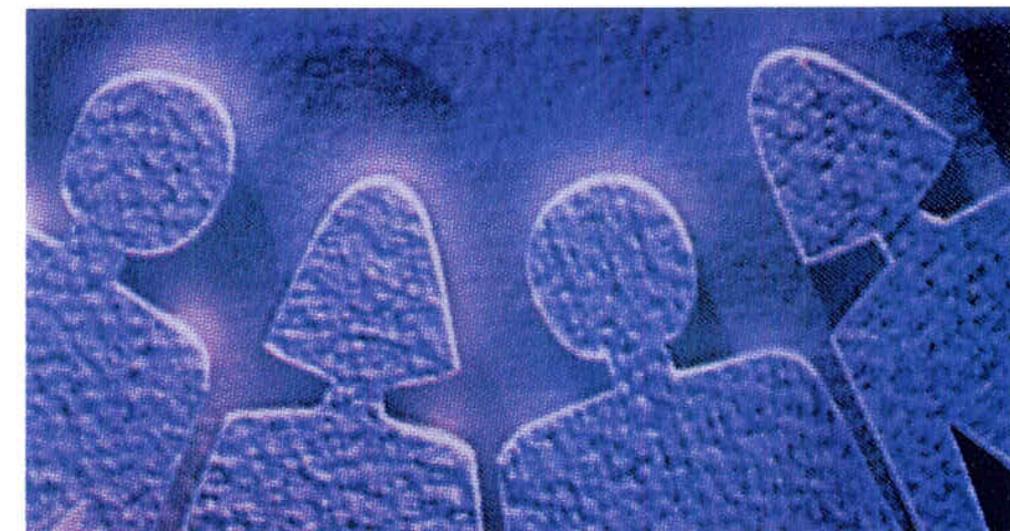
L'Emploi

Au moment où le Gouvernement s'était donné pour objectif prioritaire de développer l'emploi, on pouvait s'attendre à ce que les entreprises publiques, notamment les P&T, donneraient le bon exemple.

Jusqu'ici il n'en était rien, alors que les indicateurs de croissance des P&T font excellente figure et se situent largement au-dessus des valeurs relevées sur le plan national: le chiffre d'affaires augmente d'année en année, la gamme des services postaux, financiers postaux et des télécommunications augmente sans cesse, alors que l'effectif du personnel reste insuffisant.

Il en résulte que les excellents résultats financiers des P&T depuis 1993 ont été réalisés, entre autres, par des mesures d'économies douloureuses en matière d'effectifs, mesures qui ont entraîné un accroissement permanent de la productivité du personnel, aux dépens de la qualité de service et des conditions de travail.

Les 177.109 heures de congé non écoulées représentant une dette des P&T envers son personnel évaluée dans le bilan 96 à 113,8 millions de francs, les jours de



repos refusés, les heures supplémentaires prestées, les rappels de congé, les doubles services,... tout cela est révélateur d'un effectif insuffisant.

En 1994 les syndicats des P&T avaient convenu avec le Gouvernement de renoncer à une partie de la prime de rendement pour créer 50 nouveaux emplois;

Vu l'opposition du Comité de Direction, seulement 14 emplois ont finalement été créés. Selon les dires du Comité de Direction, le refus d'engager le personnel requis est dicté par la nécessité de réduire les frais de personnel afin d'augmenter la compétitivité des P&T dans un marché concurrentiel.

En contre-partie, le CD a, dans les années 93-96, multiplié le recours à de

la main-d'oeuvre externe privée, dans le cadre de la sous-traitance.

Le Syndicat des P&T s'est toujours résolument opposé à ce que l'Entreprise, qui a identifié des besoins supplémentaires, et qui dispose des fonds nécessaires pour couvrir l'engagement du personnel nécessaire, refuse d'apporter sa contribution à la réduction du chômage indigène, et, par le détour de la soustraction, loue, dans des conditions parfois douteuses, de la main-d'oeuvre étrangère.

Au bout de longues et dures discussions le Syndicat a obtenu l'engagement formel du Comité de Direction d'abolir la sous-traitance, au plus tard le 31 décembre 1997.

Finalement le Comité de Direction a dû se rendre

à l'évidence que sans personnel supplémentaire, l'Entreprise ne saura remplir les missions qui lui incombent et a proposé pour 1998

engagement de 30 nouveaux agents.

Lutter pour l'emploi, c'est également faire preuve de solidarité: C'est pourquoi le Syndicat des P&T ne s'est pas opposé au recrutement de quelques rares spécialistes privés, à condition que de tels engagements restent exceptionnels et répondent à des besoins évidents de l'Entreprise.



NOS PRIORITES

Le Service Public

La politique européenne repose sur l'idée que l'économie de marché est le seul critère viable pour une société. L'Etat et ses services sont considérés comme inefficaces et mauvais gestionnaires. Les monopoles devront faire place à la libre concurrence. Au secteur privé ce qui génère du profit, au secteur public les secteurs déficitaires!

Les activités de service public sont délaissées au profit des activités commerciales. Les gros clients, les "grands comptes" sont choyés, les particuliers sont beaucoup moins favorisés.



Les intérêts économiques des grandes entreprises deviennent privilégiés par rapport aux intérêts économiques et sociaux du plus grand nombre de clients des P&T.

Pour le Syndicat des P&T, l'idée d'avenir pour les postes et les télécoms c'est le service public.

En effet, il n'y a pas de démocratie véritable sans service public qui repose sur quatre critères:

- l'universalité qui le rend accessible à tous, où qu'ils se trouvent, et à un prix abordable
- l'égalité qui assure aux usagers un même traitement pour une prestation identique,
- la continuité qui assure la permanence de l'accès au service,
- la neutralité qui met l'exécution du service à l'abri des interférences de toutes sortes: pressions personnelles, appartenances politiques, religieuses...

Par une conséquence logique, la viabilité du service public ne peut être maintenue que par la création de droits exclusifs qui permettent de compenser les activités déficitaires par les activités bénéficiaires. C'est le principe de la péréquation tarifaire.

En outre l'agent public apparaît comme la meilleure garantie de neutralité pour le service public: l'agent public n'est pas l'instrument du patron ou l'obligé du client. Il sert l'Etat et la collectivité.

Il existe une différence fondamentale entre l'entreprise privée et le service public. D'un côté, il y a recherche du profit à court terme, fut-ce au détriment de l'emploi. De l'autre, il y a une vision à long terme, fondée sur une philosophie politique dans laquelle la cohésion sociale et la solidarité l'emportent sur l'économie au sens strict

Les P&T ont des missions de service public. Le Syndicat veillera à ce que les agents des P&T restent en relation directe avec les clients et restent responsables de l'exécution de ces missions.

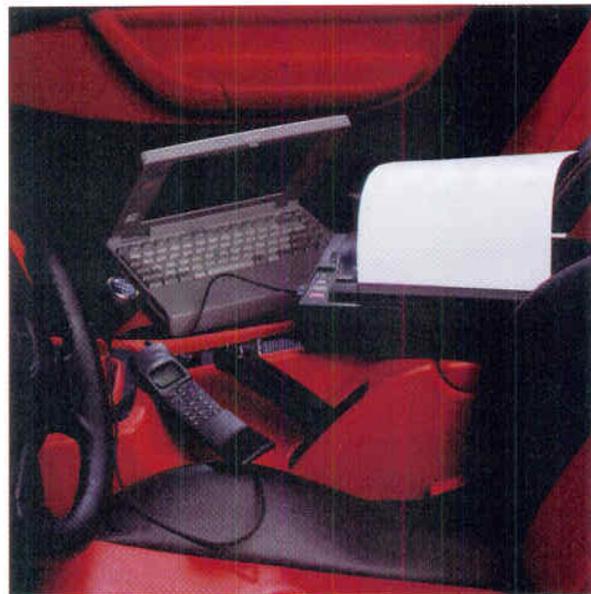
Motivation du personnel

L'Entreprise des P&T, comme toute entreprise, a une responsabilité sociale qui se mesure par la qualité de l'emploi assurée à ses agents. Les P&T seront d'autant plus efficaces que ses agents verront leurs compétences augmenter, leurs qualifications et conditions de travail s'améliorer. La réussite passera donc par la faculté de l'Entreprise de promouvoir auprès de son personnel un sentiment d'appartenance et d'identification.

Les agents des P&T peuvent raisonnablement s'attendre à ce que les contraintes spéciales auxquelles ils sont soumis soient valorisées. Les quelques avantages accordés jusqu'ici au personnel des P&T (participation au bénéfice, gratuité de l'abonnement téléphonique et de la carte Visa) ne peuvent aucunement rivaliser avec les allocations extraordinaires accordées aux agents de certaines administrations financières et autre institut bancaire public.

Depuis novembre 1995 le Syndicat des P&T a demandé d'étendre la gamme des avantages accordés au personnel notamment par:

- la gratuité de l'abonnement et de la taxe d'initialisation GSM ;
- une offre intéressante pour l'acquisition d'un PC avec kit multimédia;
- un contrat leasing permettant au personnel de rembourser le prix d'acquisition d'un PC par mensualités.



Dans sa réunion du 2 octobre 97 le Comité de Direction a décidé:

- d'accorder à tout agent une participation aux frais de l'abonnement GSM de 450 frs/mois et
- de charger une société spécialisée de faire une offre pour l'acquisition d'un ordinateur personnel par contrat leasing.

Les candidats du Syndicat des P&T au conseil d'administration de l'entreprise des P&T une équipe de conviction

Avec eux,
Donnez
une chance
à votre
avenir.

Raymond GOELFF

Membre sortant du Conseil
Trésorier du Syndicat des P&T
Président de l'Association
des Agents Techniques

Raymond HENCKS

Membre sortant du Conseil
Secrétaire général du Syndicat des P&T
Président de l'Association des
Cadres-Fonctionnaires

Jean-Marie HEYDER

Président du Syndicat des P&T
Président de l'Association des
Ingénieurs-Techniciens

Régine HULTEN

Membre du Comité du Syndicat des P&T
Présidente de l'Association des Employés

Charles LENTZ

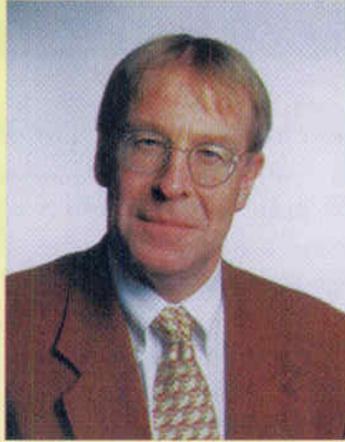
Vice-Président du Syndicat des P&T
Président de l'Association
des Expéditionnaires et Commis

Jean-Jacques THILL

Membre du Comité du Syndicat des P&T
Président de l'Association
des Techniciens



Raymond Goelff



Raymond Hencks



Jean-Marie Heyder



Régine Hulten



Charles Lentz



Jean-Jacques Thill



NOS PRIORITES

L'Equilibre entre les carrières

Même si le Comité de Direction a, pendant les 5 dernières années, toujours identifié un besoin urgent de créer de nouveaux postes, il a néanmoins refusé de procéder aux nouveaux engagements qui s'imposaient.

Pour parer aux besoins les plus urgents, le Comité de Direction a, avec l'appui du Conseil d'Administration, et contre les voix des représentants du personnel, décidé de supprimer certains postes et d'utiliser les vacances de postes qui en résultent pour créer des emplois dans une autre carrière. Ce sont là les fameuses

Conversions de poste.

Ce sont essentiellement les carrières de l'expéditionnaire technique et de l'artisan qui sont victimes de l'opération. S'il est vrai qu'après des P&T certains postes sont conditionnés par les mutations technologiques et sont susceptibles de modifications, il ne faut pas oublier que d'autres travaux qui sont de la compétence de "postiers" restent confiés à de la main-d'oeuvre externe "louée" dans le cadre de la sous-traitance.

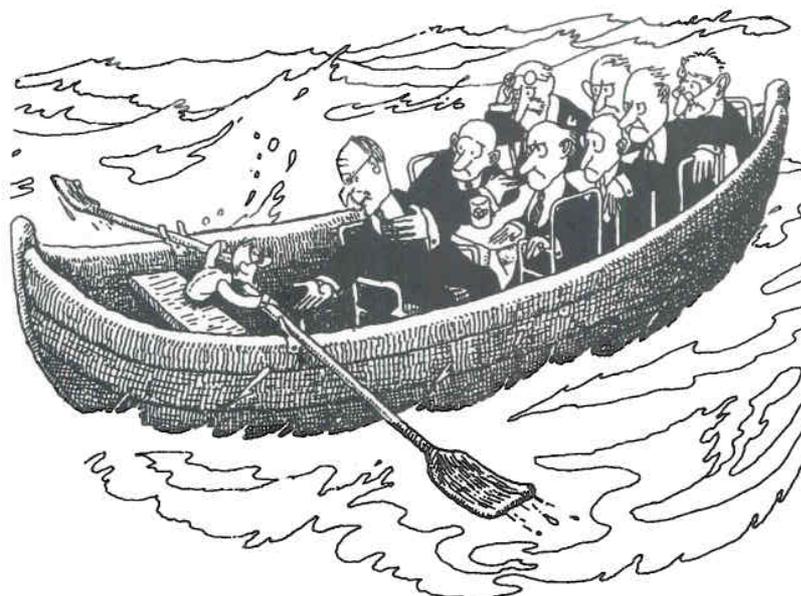
Dès lors, si des postes tombent en économie, il faudra utiliser les vacances de poste qui en résultent pour réduire d'autant la sous-traitance. Ceci vaut également pour les carrières du rédacteur et de l'ingénieur-technicien ou des postes d'informaticiens qui sont de la compétence de ces deux carrières sont occupés par du personnel loué d'une société privée.

Le Syndicat a réussi à imposer un effectif théorique pour les carrières victimes des conversions afin que les perspectives de carrière de tous les agents de ces carrières restent intactes. Néanmoins, une extension de la politique de conversion aboutirait tôt ou tard à la mise à mort de l'une ou de l'autre carrière.

Le Comité de Direction affirme que l'importance de l'activité commerciale et l'évolution rapide de la technologie exigent l'engagement d'agents pouvant se prévaloir de qualifications supérieures, de préférence de niveau universitaire, c.à.d des agents taillés dans le bois dont on fait des chefs.

En haut lieu on semble ignorer qu'avec trop de chefs et peu de rameurs la course est perdue d'avance!

Le Syndicat des P & T s'oppose à la politique de conversion qui crée plus de problèmes qu'elle n'en résout.



Le Statut de l'Entreprise

Malgré une déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 qui retient que ni la privatisation ni le splitting de l'Entreprise ne sont envisagés, certaines activités exécutées auparavant par les P&T ont été exportées dans des sociétés privées dans lesquelles l'Entreprise détient une partie du capital.

Cette forme de privatisation cachée va normalement de pair avec une dégradation de la qualité de service. Exemple: "Editus".

Même si la privatisation, surtout des télécommunications, est à la mode dans bon nombre de pays de l'Europe de l'Ouest (voir tableau ci-après), le Syndicat des P&T est persuadé qu'au Luxembourg, avec une direction efficace, les P&T sont à même, en tant qu'entreprise publique, de faire face aux défis de la concurrence et de la libéralisation.

Certains milieux prétendent que les services postaux et de télécommunications seraient plus avantageux après une privatisation. Cette affirmation ne vaut cependant que pour les clients commerciaux. La clientèle privée devrait en revanche compter avec une augmentation rapide des taxes intérieures pour une moindre qualité de service. Les exemples dans les pays libéralisés ne manquent pas.

Le Syndicat des P&T s'oppose à toute tentative de privatisation qui ne sert que les intérêts de certains profiteurs.

Le Syndicat des P&T reste hostile à toute exportation dans des filiales ou sociétés privées de missions ou d'activités qui sont de la compétence des P&T.

Le Syndicat des P&T se porte fort pour le maintien d'une entreprise publique regroupant les postes et les télécommunications sous une seule et même entité. Une séparation entre Poste et Télécom, avec l'intention de privatiser le secteur lucratif que constituent les télécoms, entraînerait de graves préjudices pour la clientèle normale et pour le personnel.

Le Syndicat et ses représentants au Conseil d'Administration luttent pour le maintien d'une Entreprise publique autonome des P&T, garant de la sauvegarde des places de travail et d'un service auquel la clientèle se plaît à recourir.

PRIVATISATIONS

Les situations au sein de l'Europe de l'Ouest



Pays	Opérateur	Statut	Capital
Allemagne	Deutsche Telekom	Société de droit privé depuis le 1er janvier 1995	Mise sur le marché de 600 millions d'actions en novembre 1996 pour un rendement de près de 18 milliards de DM
Autriche	PTV	Administration	100% détenus par l'Etat. La privatisation de l'opérateur est prévue courant 1999
Belgique	Belgacom	Société de droit privé à majorité publique (51% Etat)	Vente de 49% du capital au consortium Ameritech/Tele/Danemark/Singapore Telecom en 1995
Danemark	Tele Danemark	Société de droit privé (créée le 1er janvier 1991 par regroupement des exploitants régionaux)	48,8% du capital ont été vendus en avril 1994. La privatisation totale est annoncée pour 1998
Espagne	Telefonica	Société de droit privé	Vente de la dernière part du capital détenue par l'Etat (env. 20%) début 1997 pour 4,6 milliards de dollars
Finlande	PT Finland Finnet group	Société de droit privé (depuis le 1er janvier 1994) Coopérative formée de compagnies d'exploitation privées	100% détenus par l'Etat
France	France Télécom	Exploitant autonome de droit public (depuis le 1er janvier 1990) transformation en S.A. le 1er janvier 1997	Privatisation de 33% du capital accompagnée de la mise en bourse
Irlande	Telecom Eireann	Société de droit privé à majorité publique	Le consortium Telia/KPN a été retenu comme partenaire stratégique (peut acquérir jusqu'à 35% du capital).
Italie	Telecom Italia	Société de droit privé à majorité publique (STET 56,5%;IRI 2,8%)	Fusion Telecom Italia/STET en juillet 1997. Privatisation programmée pour octobre 1997
Pays-Bas	KPN		30% du capital mis sur le marché en juin 1994, puis 25% en octobre 1995
Portugal	Portugal Telecom	Société de droit privé	27% du capital vendu en juin 1995 et 22% supplémentaires en juin 1996, 26% du capital restant doivent être mis sur le marché au troisième trimestre 1997
Royaume-Uni	BT	Société privée	Dernière tranche de capital vendue en 1993. L'Etat britannique conserve une "golden shore".
Suède	Telia	Société de droit privé	100% détenus par l'Etat. Eventuelle ouverture du capital en 1998
Suisse	Swisscom	Société de droit privé	Le gouvernement prévoit d'ouvrir 49% du capital de l'entreprise en 1998, pour un rapport attendu de 3,5 milliards de dollars.

Le conseil d'administration

mode d'emploi

SON RÔLE

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'Entreprise et la politique tarifaire générale en relation avec les services pour lesquels l'entreprise bénéficie de droits exclusifs ou spéciaux. Il contrôle la gestion du Comité de Direction.

Il approuve

- les comptes annuels et les budgets,
- le recours à l'emprunt,
- la création ou la suppression de filiales,
- l'acquisition ou la cessation de participations dans des sociétés publiques ou privées,
- l'organigramme de l'entreprise,
- la politique tarifaire générale.

Il autorise:

- Les indemnités, primes, suppléments de rémunération et autres avantages concédés au personnel sous réserve des autres approbations (Gouvernement, Ministre) requises.

SA COMPOSITION

Le Conseil d'Administration se compose de 12 membres:

- 6 représentants de l'Etat,
- 2 représentants des usagers
- 4 représentants du personnel (dont un représentant du personnel ouvrier)

Le Directeur général participe aux réunions du Conseil avec voix consultative.

SON FONCTIONNEMENT

Le Conseil se réunit régulièrement, normalement une fois par mois. Les délibérations du Conseil sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, celle du président (obligatoirement un représentant de l'Etat) est prépondérante.

LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

La représentation du personnel dans le Conseil 1992-1997 a été assurée par deux représentants du Syndicat des P&T (Raymond Goelff et Raymond Hencks) un représentant de la Fédération Syndicaliste des Facteurs (Jos Nickts) et un représentant de la Délégation Ouvrière (Nic. Burg).

LEUR MISSION

De 1993 à 1997 il s'agissait principalement de repousser de permanentes tentatives de privatisation, de filialisation et d'attaques au statut et carrières du personnel.

Leurs indemnités

120.000.- frs d'indemnité par an + 50.000.- frs jetons de présence - 20% impôt tantième, - impôts sur revenu suivant barème - 70% des indemnités restantes à verser dans la caisse du Syndicat des P&T.

Le courrier des membres

Une future maman de la DT, plaidant pour l'aménagement d'une crèche au sein des P&T, nous a demandé de publier le présent «appel de candidats» Il s'agit en l'occurrence d'une initiative qui mérite d'être poursuivie.

Afin de voir s'il y a suffisamment d'intérêt pour la création d'une crèche des P&T située sur le territoire de Luxembourg-Ville, nous prions tout(e) intéressé(e) de retourner le coupon ci-dessous, dûment rempli au:

Syndicat des P&T, b.p. 623 L-2016 Luxembourg



Une Crèche Postale ???



JE SERAIS INTERESSE(E) A METTRE MON ENFANT DANS CETTE CRECHE

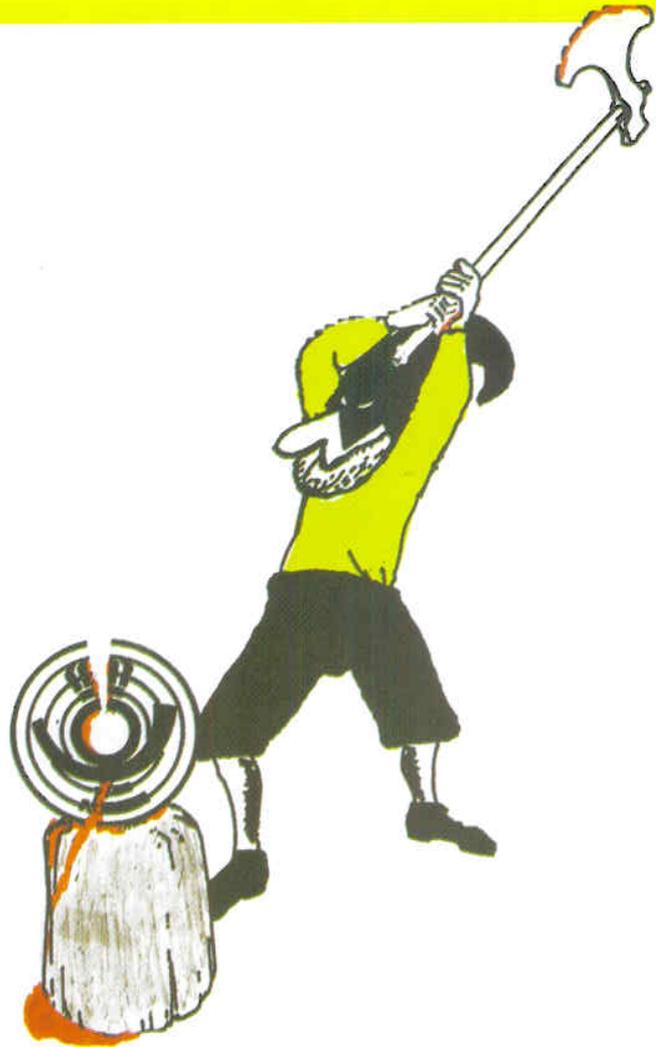
SI JE DEVENAIS MERE/PERE, JE SERAIS INTERESSE(E)
A METTRE MON ENFANT DANS CETTE CRECHE

JE NE ME SENS PAS CONCERN E(E),
MAIS J'AIMERAIS BIEN SOUTENIR MES COLLEGUES

NOM/PRENOM:

LIEU DE TRAVAIL:

Fir datt et nët esou wäit kënnt Wielt d'Lëscht vum Postsyndikat



Postfax



No 7
Novembre 1997

Bulletin d'Information du Syndicat des P&T
b.p. 623 – L-2016 Luxembourg

Comité de Rédaction:
Raymond Hencks, Jean-Marie Heyer
Textes et Mise en page:
Raymond Hencks
Fichier adresses:
Jean-Jacques Thill
Imprimerie:
Print-Service, Luxembourg
Tirage:
1500 exemplaires